

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Haute Loire

De la commune : LAVOUTE SUR LOIRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 57 - 2022

Séance du : 26 Juillet 2022

Nombre de conseillers:

En exercice : 14
Présents : 8
Votants : 11

L'an deux mille vingt-deux le 26 juillet 2022 à dix-huit heures trente, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul,

Etaient présents :

ALLEGRE Sophie BEAUMEL Jean-Paul, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, LEBARON Joëlle, STORNI Cécile

Excusés ayant donné pouvoir :

HUGUES Stéphanie donne pouvoir à LEBARON Joëlle
GRANGÉ David donne pouvoir à CHALENCON Didier
LIOTHIER Céline donne pouvoir à BEAUMEL Jean-Paul

Absents Excusés : BLAZEVIC Harry, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha

Date de convocation : 15/07/2022

Date d'affichage : 18/07/2022

STORNI Cécile a été nommé secrétaire de séance

OBJET : Fixation d'un prix forfaitaire des terrains pour régularisation de l'actif

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que certains terrains n'ont pas été intégrés dans l'actif de la commune lors de leur acquisition.

Afin d'enregistrer à l'actif les terrains pour pouvoirs comptabiliser les opérations de cessions, il convient de fixer un prix forfaitaire pour ces terrains.

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de fixer un prix forfaitaire à 1 € de m² pour les biens appartenant à la commune mais n'étant pas intégrés dans l'inventaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire

